

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION N° PPCMOI-2026-5064**

CE PROJET DE RÉSOLUTION AFFECTE LA ZONE C-5512

À sa séance du 16 juin 2026, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) affectant l'immeuble constitué du lot 4 043 260 du cadastre du Québec et situé au 388, boulevard Croisetière Nord.

Les objectifs principaux poursuivis par ce projet sont :

- 1) D'autoriser, pour l'immeuble constitué du lot 4 043 260 du cadastre du Québec et situé au 388, boulevard Croisetière Nord :
 - a) La construction d'un bâtiment accessoire dont les façades ne comportent aucun matériau de classe « 1 », ce qui contrevient à l'article 174, paragraphe 9 du deuxième alinéa du Règlement de zonage n° 0651, lequel prévoit que toutes les façades, à l'exception de la façade arrière, doivent être revêtues de matériaux de classe « 1 » dans une proportion minimale de 50 %;
 - b) Une aire de stationnement comportant une (1) case de moins que le nombre requis, lequel est fixé à vingt-deux (22) cases de stationnement.

Le tout s'apparentant aux plans PPCMOI-2026-5064-01 à PPCMOI-2026-5064-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une réunion d'informations et de consultation portant sur ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) se tiendra à l'hôtel de ville, le 6 juillet 2026 à compter de 17 h 00. Toute personne intéressée est invitée à y assister.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 13 juillet 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.
<https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

Pour plus de détails ou pour consulter le plan montrant le secteur visé par ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), voir l'avis ci-joint.



VILLE DE
SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR LE PROJET DE RÉOLUTION N^o PPCMOI-2026-5064

1. Adoption par le conseil municipal du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

À sa séance du 16 juin 2026, le conseil municipal a amorcé le processus d'adoption du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) affectant l'immeuble constitué du lot 4 043 260 du cadastre du Québec et situé au 388, boulevard Croisetière Nord.

Les objectifs principaux poursuivis par ce projet sont :

- 1) D'autoriser, pour l'immeuble constitué du lot 4 043 260 du cadastre du Québec et situé au 388, boulevard Croisetière Nord :
 - a) La construction d'un bâtiment accessoire dont les façades ne comportent aucun matériau de classe « 1 », ce qui contrevient à l'article 174, paragraphe 9 du deuxième alinéa du Règlement de zonage n^o 0651, lequel prévoit que toutes les façades, à l'exception de la façade arrière, doivent être revêtues de matériaux de classe « 1 » dans une proportion minimale de 50 %;
 - b) Une aire de stationnement comportant une (1) case de moins que le nombre requis, lequel est fixé à vingt-deux (22) cases de stationnement.

Les dispositions de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) contiennent des dispositions qui peuvent être soumises à l'approbation des personnes habiles à voter.

2. Invitation à une consultation publique sur ce projet de PPCMOI

Quand :	6 juillet 2026
Heure :	17 h 00
Où :	Hôtel de ville, salle du conseil municipal, 188, rue Jacques-Cartier Nord Saint-Jean-sur-Richelieu

Ce projet sera alors expliqué et toute personne pourra poser des questions et faire part de ses commentaires.

L'enregistrement de l'assemblée publique de consultation sera disponible au plus tard le 13 juillet 2026 sur la chaîne YouTube de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. <https://www.youtube.com/user/VilleStJeanRichelieu>.

3. Zones affectées par ce projet de PPCMOI

Ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) affecte la zone C-5512.

L'illustration de cette zone est jointe au présent avis.

4. Consulter ce projet de PPCMOI et obtenir des informations

Une copie de ce projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) peut être consultée. Toute personne peut obtenir des informations à ce sujet en se présentant à l'hôtel de ville, au service du greffe, durant les heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jean-sur-Richelieu
Ce 25^e jour de juin 2026

(S) Pierre Archambault
Greffier, avocat, MBA



Zone C-5512



Zones contigües

No	Révision	Par	Date



VILLE DE
SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU

TITRE
PLAN DES ZONES CONTIGÜES
RÈGLEMENT 5064

DESSINÉ I. Savadogo	DATE 06 juin 2026
------------------------	----------------------

PRÉPARÉ K. Salib	ÉCHELLE Aucune
---------------------	-------------------

APPROUVÉ K. Salib	PLAN No PPCMOI-2026-5064-ZC
----------------------	--------------------------------

